

Séance du mardi 30 juin 2026
Délibération N° DE_065_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	25	31
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
31	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Lucien ALIBERT Anaïs AMALRIC Maxime ATGER Franck BACHELARD Françoise BLANC Vincent CHARDON Rolande CHAUDESAIGUES Francis DELOR Floriane GACHON Gisèle GERBAL Jean-Luc GOAREGUER Fabrice HANQUEZ Philippe HEBRARD Joëlle MALAVIELLE Guillaume MARTIN Francis GIBERT Sébastien ROL Christian PASCON Claude ROLLAND Murielle TEISSEDRE Alain RAYNALDY Jean-Claude TOIRON Julien TUFFERY Francis SAINT-LEGER Pierre-Emile SYLVAIN

Représentés : Lydie JOURDAN représentée par Fabrice HANQUEZ Jacqueline LIZZANA représentée par Maxime ATGER Christophe RICOU représenté par Guillaume MARTIN Krystelle PONTIER représentée par Pierre-Emile SYLVAIN Serge ROMIEU représenté par Francis GIBERT Eric ROUX représenté par Claude ROLLAND

Absents et Excusés : Didier MATHIEU Auxane MONTEIL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Rolande CHAUDESAIGUES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ASSAINISSEMENT LE CHASTEL-NOUVEL - SCHEMA DIRECTEUR

Le Président informe l'assemblée que dans son courrier du 15 juin 2026, la Direction Départementale des Territoires (DDT) rappelle qu'il est urgent de réaliser un schéma directeur d'assainissement pour les villages du CHASTEL-NOUVEL et d'ALTEYRAC en vue de la mise aux normes de la station d'épuration qui traite les eaux usées ces 2 villages.

Le conseil communautaire doit délibérer pour :

- Autoriser le Président à lancer une consultation pour désigner le bureau d'étude qui sera en charge de ce schéma directeur
- Autoriser le Président à demander un financement de cette étude auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Département et de l'Etat
- Autoriser le Président à signer le marché avec le bureau d'étude retenu

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire:

- AUTORISE le Président à lancer une consultation pour désigner le bureau d'étude qui sera en charge de ce schéma directeur
- AUTORISE le Président à demander un financement de cette étude auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Département et de l'Etat
- AUTORISE le Président à signer le marché avec le bureau d'étude retenu

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance

Rolande CHAUDESAIGUES
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de reception de l'AR: 07/07/2026
048-200069102-DE_065_2026-DE
A G E D I